

06 oct 2023 -16:19

Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 6 octobre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à [Conseil des ministres du 6 octobre 2023](#)

Plan d'action relatif à l'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique administrative fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la ministre chargée des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a pris acte de diverses mesures visant à augmenter la participation des personnes en situation de handicap au sein des services publics fédéraux.

Depuis 2009, la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH) veille à la réalisation de l'objectif de recruter 3 % de personnes handicapées.

Afin de parvenir à atteindre l'objectif, le Collège des présidents a développé diverses actions. Il s'agit entre autres des mesures suivantes :

- mise en place d'une task force dans laquelle le SPF BOSA, le SPF Sécurité sociale et la Banque-carrefour de la sécurité sociale seront mandatés pour élaborer des pistes d'amélioration du suivi (semi-)automatique
- création d'un centre d'expertise en matière d'emploi des personnes en situation de handicap
- élaboration de nouveaux leviers pour le recrutement de personnes en situation de handicap et promotion et mise en pratique des améliorations des procédures de recrutement
- élaboration d'un processus et d'un plan d'action concrets par organisme public fédéral afin d'atteindre la norme de 3 %, et examen des nouveaux leviers de sélection et actions supplémentaires susceptibles d'être déployés en 2023 et 2024
- développement par chaque organisme public fédéral d'une politique RH sur mesure pour l'accompagnement individuel des travailleurs en situation de handicap (reposant sur un projet pilote ou une communauté de pratique)
- promotion par chaque organisme public fédéral des aménagements raisonnables en tant que droit pour les personnes en situation de handicap et interprétation la plus vaste possible de ces aménagements raisonnables au sens large
- réalisation d'actions par chaque organisme public fédéral visant à renforcer la politique en matière de diversité et engagement en faveur d'une culture organisationnelle inclusive

Les membres du gouvernement fédéral sont invités à souligner l'importance du quota de 3 % auprès des administrations fédérales qui relèvent de leur compétence et de veiller à ce que les différents plans d'action concernant le quota de 3 % soient soumis dans les délais. La ministre de la Fonction publique et la

ministre chargée des Personnes handicapées sont mandatées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration
sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte
contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de divers marchés publics pour le compte de la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public relatif à la conclusion d'un accord ouvert pluriannuel pour l'acquisition et la maintenance de drones « Military Off The Shelf » et la formation d'opérateurs
- deux marchés publics relatifs à la maintenance et au soutien des navires de la Marine belge et des navires des Pays-Bas entretenus par la Marine belge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à [Conseil des ministres du 6 octobre 2023](#)

Désignation de membres auprès du Conseil fédéral de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à désigner des membres du Conseil fédéral de police.

Sont désignés membres effectifs :

- Ingrid Godart, procureure générale de Mons
- Lionel Kaens, juge d'instruction au tribunal de première instance du Hainaut
- Alice Leeuwerck, bourgmestre de Comines-Warneton
- Philippe Close, bourgmestre de Bruxelles
- Marnic De Meulemeester, bourgmestre d'Audenarde

Sont désignés membres suppléants :

- Anne Gruwez, juge d'instruction au tribunal de première instance francophone de Bruxelles
- Luc Delire, bourgmestre de Profondeville
- Olivier Deleuze, bourgmestre de Watermael-Boitsfort
- Alexis Calmeyn, bourgmestre de Drogenbos

En outre, le mandat de Denis Mathen, gouverneur de Namur, est renouvelé.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Nouveau mode de calcul des droits relatifs aux faisceaux hertziens

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les droits d'utilisation et les tarifs des faisceaux hertziens pour les bandes attribuées en exclusivité à des opérateurs.

Les droits d'utilisation des faisceaux hertziens font l'objet d'une redevance annuelle. Actuellement, la redevance est due par liaison. Si les opérateurs sont censés tout mettre en œuvre pour réaliser les liaisons dans les règles de l'art, le mécanisme de redevance par liaison ne les incite pas à utiliser le spectre de manière efficiente. Certains opérateurs utilisent le spectre de manière beaucoup plus efficiente que d'autres, sans toutefois voir leurs efforts récompensés.

Pour inciter les opérateurs à utiliser le spectre de manière plus efficiente, l'IBPT a proposé de mettre en place un mécanisme de redevance par MHz pour les bandes exclusives. Avec ce nouveau mode de calcul des redevances pour les bandes exclusives, l'opérateur paie pour la quantité de spectre qu'il monopolise. Le spectre est en effet une ressource rare ; il est dès lors important de toujours l'utiliser de la manière la plus efficiente possible.

Le projet est transmis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à [Conseil des ministres du 6 octobre 2023](#)

Adaptation du règlement pour le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Le projet d'arrêté royal vise principalement à transposer en droit belge la directive européenne 2022/2407.

Le nouveau règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer contient diverses nouvelles dispositions qui, au vu des progrès techniques et scientifiques, doivent contribuer à améliorer la sécurité et l'attrait des chemins de fer comme mode de transport propre et économe en énergie.

Les modifications concernent notamment les points suivants :

- le transport transcontinental de bouteilles de gaz
- les très grands conteneurs-citernes
- l'essai et l'approbation des citernes
- l'ajout d'un nouveau numéro ONU pour le dihydroxyde de cobalt
- les emballages d'une masse nette maximale supérieure à 400 kg
- l'équipement de citernes de soupapes de sécurité

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la
Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Droit au congé parental et au congé pour assistance médicale au personnel de l'Institut flamand des droits de l'homme

Sur proposition du ministre de l'Emploi Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet de statut prévoyant d'accorder au personnel de l'Institut flamand des droits de l'homme (« Vlaams Mensenrechteninstituut », VMRI) le droit au congé parental et au congé pour assistance médicale.

Le VMRI a été créé par décret de l'Autorité flamande du 28 octobre 2022 et est placé sous la surveillance du Parlement flamand.

Le Parlement a approuvé le 10 mai 2023 un projet de statut prévoyant d'accorder au personnel du VMRI le droit au congé parental et au congé pour assistance médicale et ce, aux conditions et selon les modalités prévues par l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres marque également son accord sur l'octroi du droit au congé parental et au congé pour assistance médicale au personnel du VMRI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Premier avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le premier avenant à la convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

L'avenant a pour but de fixer le cadre du remboursement des prestations réalisées par le pharmacien pour l'accompagnement, la préparation et la délivrance de préparations magistrales pour un programme de sevrage aux benzodiazépines et produits apparentés.

Concrètement, cet avenant décrit ce que l'on entend par « sevrage aux benzodiazépines » en tant que prestation et en fixe la rémunération. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée maximale d'une année. L'avenant entre en vigueur le 1er février 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

06 oct 2023 -16:19

Appartient à Conseil des ministres du 6 octobre 2023

Modernisation de la loi en matière de douanes et d'accises

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi réformant la loi générale sur les douanes et accises.

Cet avant-projet de loi met en œuvre l'accord de gouvernement qui prévoit l'évaluation et la réforme de la politique de sanctions en matière de douanes et d'accises, en concertation avec les parties prenantes.

La loi générale sur les douanes et les accises remonte en grande partie à 1822. Plusieurs dispositions de sanctions sont difficiles à lire et dispersées dans la loi, ce qui rend la politique de sanctions en matière de douanes et d'accises peu transparente.

La législation est modernisée en supprimant des dispositions de sanctions qui ne sont plus appliquées dans la pratique et en regroupant d'autres dispositions relatives aux sanctions et en les rendant plus transparentes. En outre, un système d'amendes administratives pour les infractions non intentionnelles et sans incidence fiscale est introduit.

Cet avant-projet de loi contient par ailleurs plusieurs modifications à la loi générale sur les douanes et les accises, y compris un amendement visant à permettre le partage des données par le biais d'une plateforme numérique automatisée, ce qui constitue une étape importante pour rendre le flux logistique plus efficace.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be